

# Énoncé de mission

## Texte original

## Nouveau texte proposé

*La corporation a pour mission de regrouper des citoyens, des groupes, des organismes et des institutions œuvrant dans le quartier Mercier-Est afin de participer collectivement au développement social, communautaire, environnemental et économique de ce quartier. Elle cherche également à favoriser la promotion du quartier Mercier-Est, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens qui y résident ainsi que le développement des organismes communautaires autonomes qui y sont implantés.*

*Solidarité Mercier-Est est une table de concertation intersectorielle et multiréseaux ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens du quartier Mercier-Est. Pour ce faire, elle consulte et mobilise les citoyens et tous les acteurs œuvrant dans le quartier autour d'enjeux et d'actions déterminés collectivement, qui ont un impact sur son développement social, communautaire, environnemental et économique. Elle cherche également à développer et soutenir les organisations membres, les projets et les actions au bénéfice de la population du quartier.*

## Objets

<b>Texte original</b>	<b>Nouveau texte proposé</b>
<i>Regrouper des citoyens, et groupes, organismes et institutions œuvrant dans Mercier-Est afin de participer collectivement au développement social, économique et communautaire du quartier;</i>	<i>1. Consulter et mobiliser les citoyens et les organisations œuvrant dans Mercier-Est afin de participer collectivement au développement social, communautaire, environnemental et économique du quartier;</i>
	<i>2. Soutenir l'identification des besoins de la communauté selon une vision de développement durable et agir en réponse à ces besoins;</i>
<i>Créer et développer des moyens favorisant la coopération intersectorielle et multiréseaux selon leurs champs d'intérêt et de compétence sur la base d'actions précises qui améliorent la qualité de vie de la population de Mercier-Est;</i>	<i>3. Créer et développer des structures démocratiques et des moyens facilitant la coopération intersectorielle et multiréseaux;</i>
<i>Identifier les besoins communs des organismes communautaires selon une stratégie spécifique et agir en réponse à ces besoins;</i>	<i>4. Soutenir l'identification et défendre les besoins communs des organismes communautaires qui interviennent dans le quartier et agir en réponse à ces besoins, notamment en assurant des mécanismes de concertation qui les regroupent;</i>

<p><i>Défendre et promouvoir les intérêts de la communauté de Mercier-Est en développant chez sa population des habiletés à choisir et à modifier les conditions de vie environnementales, sociales et économiques qui orientent ces choix, et ce en concertation avec tous les acteurs concernés;</i></p>	<p><i>5. Défendre et promouvoir les intérêts de la communauté de Mercier-Est avec l'appui de ses membres en favorisant la participation citoyenne, la prise de parole et l'exercice de la démocratie dans une perspective d'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population;</i></p>
<p><i>Faire toutes activités connexes dans le but d'atteindre les objectifs de la Corporation;</i></p>	<p><i>6. Réaliser, avec l'appui de ses membres, toute activité, action et projet dans le but d'atteindre les objectifs déterminés collectivement;</i></p>
<p><i>Offrir tout genre d'aide, de support, d'information, de formation, d'orientation et d'animation au profit de la communauté de Mercier-Est;</i></p>	<p><i>7. Offrir tout genre d'aide, de soutien, d'information, de formation, d'orientation et d'animation au profit de la communauté de Mercier-Est;</i></p>

*Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour les fins ci-dessus mentionnées;*

*Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recevoir, sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront versé à la Corporation;*

*Le tout ne pouvant constituer un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;*

*Les objets de la Corporation ne lui permettent pas de se livrer, sur le territoire du Québec, à des activités qui tombent dans le champ d'exercice exclusif d'une profession en vertu d'une loi;*

*Sous réserve de la Loi sur l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité.*

*Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour les fins ci-dessus mentionnées;*

*Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recevoir, sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront versé à Solidarité Mercier-Est;*

*Le tout ne pouvant constituer un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;*

*Les objets de Solidarité Mercier-Est ne lui permettent pas de se livrer, sur le territoire du Québec, à des activités qui tombent dans le champ d'exercice exclusif d'une profession en vertu d'une loi;*

*Sous réserve de la Loi sur l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité.*